

IX
BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1910

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1910 s'élève à	fr. 222,551,434 »
Les crédits alloués pour l'exercice 1909 montent à	218,971,628 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 3,579,803 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1910	fr. 222,401,434 »
— 1909	218,971,628 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 3,429,803 »

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1910	fr. 150,000 »
— 1909	»
	<hr/>
AUGMENTATION.	150,000 »
SOIT EN PLUS.	fr. 3,579,803 »

Cette augmentation et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés; jetons de présence et frais de parcours des membres du Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires.*

Crédit demandé pour 1910	fr. 269,600 »
— alloué pour 1909.	141,700 »
	<hr/>
AUGMENTATION	fr. 127,900 »
En tenant compte d'un transfert de l'article 22 de	81,050 »
	<hr/>
L'augmentation réelle n'est que de	fr. 46,850 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Elle provient des causes suivantes :

- a) Création d'un Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires;
- b) Institution de cours de langue flamande en faveur des agents de l'agglomération bruxelloise;
- c) Transformations d'emplois, extensions de cadre et octroi du traitement de fin de carrière à un expéditionnaire.

ART. 4. — *Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé pour 1910 fr.	35,860 »
— alloué pour 1909	29,330 »
	<hr/>
AUGMENTATION fr.	6,530 »

due à un transfert de l'article 23 de 4,530 francs et au recrutement d'un traducteur.

ART. 5. — *Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux, etc.*

Crédit demandé pour 1910 fr.	60,000 »
— alloué pour 1909.	66,000 »
	<hr/>
DIMINUTION. fr.	6,000 »

résultant de la suppression du crédit affecté à la location de l'immeuble n° 32, rue de la Loi, dont le bail a été résilié dans le courant de l'année 1909.

ART. 6. — *Honoraires des avocats du Département.*

Crédit demandé pour 1910 fr.	61,000 »
— alloué pour 1909.	54,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	7,000 »

résultant de la nomination d'un avocat en titre et de l'octroi de suppléments d'honoraires aux conseils du Département, par suite de l'extension qu'ont prise le service du contentieux pour les accidents de chemin de fer et celui des expropriations pour cause d'utilité publique.

NOTE PRÉLIMINAIRE

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

Section 1^{re}. — Services communs.

ART. 7. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	599,215	»
— alloué pour 1909.		606,315	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	7,100	»

provenant d'un transfert à l'article 8.

ART. 8. — *Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	187,353	»
— alloué pour 1909.		174,138	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	13,215	»

Les charges nouvelles que l'article 8 aura à supporter en 1910 du chef de l'amélioration de la situation du personnel et de l'augmentation du trafic s'élèvent à fr. 6,115 »

A ajouter le montant d'un transfert de l'article 7 7,100 »

TOTAL.	fr.	<hr/> 13,215	»
----------------	-----	--------------	---

ART. 9. — *Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	1,212,565	»
— alloué pour 1909.		1,235,895	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	23,330	»

Les dispositions nouvelles prises pour l'*Indicateur des chemins de fer* et pour les tableaux graphiques feront réaliser une économie de. . . . fr. 108,000 »

Par contre, l'article 9 aura à supporter,

A REPORTER.	fr.	<hr/> 108,000	»
---------------------	-----	---------------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	108,000 »
en 1910. des charges nouvelles évaluées à.	84,670 »
nécessités par :	
1° L'acquisition de papiers pour im- pression, de matériel de bureau, etc.;	
2° L'impression de tarifs, etc.;	
3° Les dépenses extraordinaires et tem- poraires à résulter de la confection de billets de voyageurs et des frais d'affiches, réclames, etc., à cause de l'Exposition internationale de Bruxelles.	
<hr/>	
DIFFÉRENCE. fr.	23,330 »

ART. 12. — *Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales ; Congrès des chemins de fer.*

Crédit demandé pour 1910. fr.	25,000 »
— alloué pour 1909.	14,000 »
<hr/>	
AUGMENTATION. fr.	11,000 »

Cette augmentation est portée en charge temporaire, en prévision de l'organisation de conférences intéressant l'exploitation des chemins de fer, à l'occasion de l'Exposition internationale de Bruxelles.

Section 2. — Voies et travaux.

ART. 13. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1910 fr.	3,064,700 »
— alloué pour 1909	3,033,430 »
<hr/>	
AUGMENTATION. fr.	31,270 »

Cette augmentation est due à l'accroissement du trafic et à l'amélioration de la situation du personnel.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14. — *Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route.*

Crédit demandé pour 1910 fr.	9,799,536 »
— alloué pour 1909	9,347,763 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	451,773 »

Les charges nouvelles que l'article 14 aura à supporter en 1910 se chiffrent à fr. 452,566 »

Par contre, cet article sera dégrevé d'une somme de 793 »
montant d'un transfert à l'article 23.

Reste en augmentation. . . . fr.	451,773 »
----------------------------------	-----------

Cette augmentation est due à l'accroissement du trafic et à l'amélioration de la situation du personnel.

ART. 15. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*

Crédit demandé pour 1910 fr.	7,461,588 »
— alloué pour 1909	7,101,168 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	360,420 »

Cette augmentation a pour causes l'extension du réseau, l'accroissement des charges d'entretien provenant de l'intensité progressive du trafic et la hausse du prix du créosotage des billes et bois.

ART. 16. — *Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway.*

Crédit demandé pour 1910 fr.	14,759,680 »
— alloué pour 1909	13,813,227 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	946,453 »

Cette augmentation est due aux causes suivantes :

- a) Renfort du personnel par suite de l'augmentation du trafic, de l'extension des installations et de la mise en service de nouvelles lignes;
- b) Amélioration de la situation du personnel;

NOTE PRELIMINAIRE.

c) Accroissement du nombre des bâtiments, ouvrages d'art et dépendances à entretenir;

d) Augmentation du trafic à résulter de l'Exposition de Bruxelles.

Section 3. — Traction et matériel.

ART. 17. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1910 fr.	2,751,796 »
— alloué pour 1909	2,742,141 »
<hr/>	
AUGMENTATION. . . fr.	9,655 »

En tenant compte des transferts suivants :

A l'article 18 fr.	15,175 »
— 21	1,575 »
<hr/>	
Soit en plus.	16,750 »

l'augmentation réelle est de fr. 26,405 »

Elle est due aux causes suivantes :

- 1° Renforcement du personnel par suite de l'augmentation du travail;
- 2° Amélioration de la position du personnel;
- 3° Reprise du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas.

ART. 18. — *Salaires des agréés et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1910 fr.	32,205,034 »
— alloué pour 1909	30,577,939 »
<hr/>	
AUGMENTATION. . . fr.	1,627,095 »

En tenant compte des transferts suivants :

De l'article 17 . . fr.	15,175 »
— 21	7,315 »
<hr/>	
	22,490 »
A l'article 20. . . fr.	27,705 »
— 23.	220 »
<hr/>	
	27,925 »
<hr/>	
Soit en plus.	5,435 »

l'augmentation réelle est de fr. 1,632,530 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Elle est due aux causes suivantes :

- a) Amélioration de la situation du personnel;
- b) Renforcement du personnel des machinistes et des chauffeurs par suite de la création de trains nouveaux nécessitée par le développement du trafic;
- c) Augmentation du nombre des agents chargés de la visite et de l'entretien du matériel de traction et de transport, dont l'effectif s'est accru;
- d) Accroissement de trafic que provoquera l'Exposition de Bruxelles.

ART. 19. — *Primes d'économie et de régularité.*

Crédit demandé pour 1910 fr.	1,602,609 »
— alloué pour 1909	1,567,747 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	34,862 »
Tenant compte d'un transfert de l'article 21, soit en moins	6,160 »
	<hr/>
l'augmentation réelle est de fr.	28,702 »

Elle comprend une charge temporaire de 14,800 francs à résulter de l'accroissement de trafic que provoquera l'Exposition de Bruxelles.

La différence, soit 13,902 francs, est la conséquence du renforcement du personnel nécessitée par une plus grande intensité du trafic.

ART. 20. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Crédit demandé pour 1910 fr.	26,328,945 »
— alloué pour 1909	29,786,345 »
	<hr/>
DIMINUTION. fr.	3,457,400 »
Si l'on tient compte d'un transfert de l'article 18, soit en plus	27,705 »
	<hr/>
la diminution réelle est de fr.	3,485,105 »

Elle représente une réduction de charges résultant notamment de la baisse du prix des matières. Une charge temporaire de 392,800 francs a été prévue pour l'organisation de trains supplémentaires à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	32,783,942	»
— alloué pour 1909		31,502,816	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	1,281,126	»

En tenant compte des transferts suivants :

De l'article 17	fr.	1,575	»
A l'article 18	fr.	7,315	»
— 19		6,460	»
		<hr/>	
		13,475	»
		<hr/>	
soit en plus		11,900	»

l'augmentation réelle est de fr. 1,293,026 »

Elle est due :

- a) A l'amélioration de la situation du personnel;
- b) Au renforcement du personnel des ateliers en vue de mettre les moyens de réparation en rapport avec les extensions des effectifs de matériel;
- c) A l'augmentation de la réserve d'approvisionnements, nécessitée par l'accroissement de l'effectif du matériel roulant;
- d) Aux dépenses temporaires qu'entraînera la circulation de trains supplémentaires à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles.

Section 4. — Transports.

ART. 22. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	17,952,167	»
— alloué pour 1909		17,726,247	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	225,920	»

En tenant compte des transferts suivants :

De l'article 34	fr.	1,050	»
A l'article 2	fr.	81,050	»
— 23		19,249	»
— 34		2,100	»
— 36		2,300	»
		<hr/>	
		104,699	»
		<hr/>	
soit en plus		103,649	»

l'augmentation réelle est de fr. 329,569 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation est due aux causes ci-après :

- 1° Renforcement du personnel par suite de l'accroissement du trafic;
- 2° Amélioration de la situation du personnel;
- 3° Reprise du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas;
- 4° Augmentation du trafic à résulter de l'Exposition de Bruxelles.

ART. 23. — *Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers.
Camionnage et manœuvres par chevaux.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	17,547,988	»
— alloué pour 1909		17,167,058	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	380,930	»

En tenant compte des transferts suivants :

De l'article 14	fr.	793	»
— 18		220	»
— 22		19,249	»
		<hr/>	
		20,262	»
A l'article 4		4,530	»
		<hr/>	
		soit en moins	15,732 »

l'augmentation réelle est de fr. 365,198 »

Elle résulte de l'amélioration de la situation du personnel et du renforcement de son effectif par suite de l'accroissement du trafic. Elle comprend, en outre, les dépenses à résulter de l'accroissement du trafic à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles.

ART. 24. — *Primes de régularité.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	856,114	»
— alloué pour 1909		830,243	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	25,868	»
En tenant compte du transfert de		124	»

à l'article 36 (Postes), l'augmentation réelle est de . . . fr. 25,992 »

Elle est due à l'accroissement du personnel participant aux primes, et à l'augmentation du trafic à raison de l'Exposition de Bruxelles.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 25. — *Frais d'exploitation.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	5,638,200	»
— alloué pour 1909		5,578,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	60,000	»

Cette augmentation servira à faire face aux dépenses à résulter de l'accroissement du trafic, notamment à cause de l'Exposition de Bruxelles.

ART. 26. — *Publicité commerciale.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	390,500	»
— alloué pour 1909		325,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	65,000	»

Cette augmentation temporaire servira à l'extension de la publicité à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles et au paiement supplémentaire de commissions sur la vente des billets de voyageurs, qui en sera la conséquence.

Section 5. — *Perception des recettes et contrôles.*ART. 29. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	2,333,882	»
— alloué pour 1909		2,350,777	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	16,895	»

En tenant compte d'un transfert de		25,850	»
<hr/>			
à l'article 30, la différence, pour 1910, se traduit par une augmentation de	fr.	8,955	»

Cette augmentation est due à la reprise de la ligne de Termonde à Saint-Nicolas.

ART. 30. — *Salaires des auxiliaires et des ouvriers.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	284,746	»
— alloué pour 1909		247,666	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	37,080	»

En tenant compte du transfert de		25,850	»
<hr/>			
de l'article 29, l'augmentation réelle est de	fr.	11,230	»

Elle représente les charges nouvelles résultant de l'amélioration de la situation du personnel ainsi que de l'augmentation du trafic.

NOTE PRÉLIMINAIRE

CHAPITRE III.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

Section 1^{re}. — Services communs.ART. 31. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	165,190	»
— alloué pour 1909		163,290	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,900	»

provenant d'un transfert de l'article 32.

ART. 32. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	255,002	»
— alloué pour 1909		243,932	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	11,070	»

L'augmentation réelle, destinée à améliorer la situation du personnel et à réaliser des extensions et des transformations d'emplois, est de 12,970 francs, mais elle doit être réduite au montant indiqué ci-dessus, à raison du transfert de 1,900 francs mentionné à l'article 31.

Section 2. — Postes.

ART. 34. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	7,718,932	»
— alloué pour 1909		7,489,491	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	229,441	»
En tenant compte des transferts à			
l'article 22.	fr.	1,050	»
et à l'article 41		7,100	»
		<hr/>	
		8,150	»
de l'article 22.		2,100	»
		<hr/>	
		6,050	»
		<hr/>	
l'augmentation réelle est de	fr.	235,491	»

Elle provient notamment :

- 1° De renforts de personnel nécessités par le développement du service ;
- 2° De transformations d'emplois ;
- 3° De la création et de la transformation de bureaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**ART. 35. — Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.**

Crédit demandé pour 1910	fr.	9,670,337	»
— alloué pour 1909		9,284,717	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	385,620	»

Cette augmentation est destinée à faire face aux besoins résultant des causes suivantes :

- a) Extensions de personnel déjà réalisées;
- b) Création d'emplois de chef-facteur, de facteur-trieur, de facteur local, de facteur rural, etc., nécessitée par l'augmentation du trafic postal;
- c) Transformation d'emplois de facteur local en postes de facteur-trieur et d'emplois de facteur rural en emplois de facteur local;
- d) Octroi de distributions supplémentaires;
- e) Amélioration de position de certaines catégories d'agents subalternes.

ART. 39. — Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service.

Crédit demandé pour 1910	fr.	1,688,137	»
— alloué pour 1909		1,650,137	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	38,000	»

La création de nouveaux bureaux et l'occupation de locaux nouveaux ou mieux aménagés occasionneront, en 1910, des dépenses supplémentaires portant notamment sur les frais de loyer et de régie, le chauffage, l'éclairage, le matériel et les fournitures diverses.

Section 3. — Télégraphes et téléphones.**ART. 41. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.**

Crédit demandé pour 1910	fr.	6,208,190	»
— alloué pour 1909		6,014,420	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	193,770	»

En tenant compte des transferts de 7,100 francs de l'article 34 et de 7,865 francs de l'article 42, ensemble fr. 14,965 »

l'augmentation réelle est de fr. 178,805 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Elle résulte des causes suivantes :

- 1° D'extensions de personnel nécessitées par la progression du trafic;
- 2° De modifications de cadres;
- 3° De l'application des dispositions réglementaires en matière d'avancement;
- 4° De l'accroissement du montant des primes de régularité, en conséquence de l'extension normale du trafic;
- 5° De l'allocation d'indemnités aux agents d'autres services pour rémunérer leur collaboration aux services télégraphique et téléphonique.

ART. 42. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*
(Y compris une somme de 65,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1910 fr.	2,482,441 »
— alloué pour 1909	2,287,886 »
	<hr/>
AUGMENTATION fr.	194,555 »

Cette augmentation, dont le montant a été fixé en tenant compte du transfert de 7,865 francs à l'article 41, est destinée notamment :

- 1° A améliorer la situation du personnel;
- 2° A recruter des ouvriers en raison du développement des services;
- 3° A mettre la position de certains d'entre eux en harmonie avec l'importance des attributions qui leur sont dévolues.

Il y a lieu, en outre, de maintenir la charge temporaire de 65,000 francs accordée en 1909 pour la démolition d'anciens réseaux téléphoniques aériens, d'autres travaux de même nature étant prévus en 1910.

ART. 43. — *Entretien des lignes et des bureaux;*
fournitures diverses.

Crédit demandé pour 1910 fr.	939,500 »
— alloué pour 1909	1,042,500 »
	<hr/>
DIMINUTION. fr.	103,000 »

représentant la différence entre la somme de 27,000 francs, montant des charges nouvelles que l'article 43 aura à supporter en 1910, et celle de 130,000 francs rendue disponible, moyennant simplification de la comptabilité, par la suppression de la liquidation au profit du Trésor de la valeur

NOTE PRÉLIMINAIRE.

représentative des réductions de 35 % accordées, en échange de certains droits d'occupation, sur le prix des abonnements téléphoniques contractés par les administrations publiques, dans le cas où l'administration n'use pas effectivement des droits qu'elle s'est acquis de la sorte.

ART. 45. — *Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	4,500	»
— alloué pour 1909.		2,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

destinée à mettre le crédit en rapport avec le montant des dépenses qui incombent à la Belgique.

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 47. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	1,603,931	»
— alloué pour 1909		1,578,931	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	25,000	»

La mise en service en 1910 des deux nouveaux paquebots à grande vitesse, de la ligne Ostende-Douvres, nécessitera, par suite des dimensions de ces steamers et de la puissance de leurs machines, une augmentation de personnel donnant lieu à une dépense annuelle de 44,040 francs, dont la moitié seulement est à inscrire au Budget de 1910, soit fr. 22,020 »

Le surplus, soit fr. 2,980 »
représente le traitement du machiniste et du chauffeur du nouveau steamer destiné à la police des rades d'Anvers et d'Austruweel.

Total égal à l'augmentation.	fr.	25,000	»
		<hr/>	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 48. — *Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	345,492	»
— alloué pour 1909.		335,492	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

due à l'accroissement du trafic et à l'amélioration de la situation du personnel.

ART. 51. — *Traction et matériel.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	2,658,376	»
— alloué pour 1909		2,588,376	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	70,000	»

Cette augmentation se justifie par le fait que les deux paquebots à turbines commandés pour la ligne d'Ostende-Douvres nécessiteront, à raison de leur marche extra-rapide, une consommation de combustible supérieure à celle qu'exigent les machines des autres paquebots du service.

De ce chef, on évalue le supplément de dépense annuelle à 140,000 francs, dont la moitié seulement est à inscrire au Budget de 1910.

CHAPITRE IX.

CAISSE DES OUVRIERS.

ART. 56. — *Subside.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	3,299,825	»
— alloué pour 1909		3,120,750	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	179,075	»

due à l'accroissement de l'effectif ouvrier.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

CHAPITRE XI.

ART. 58. — *Marine.* — *Acquisition d'un groupe de chaudières pour le paquebot « Princesse Henriette ».*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Le renouvellement des générateurs de ce steamer est prévu pour 1910.

PROJET DE LOI

WETSONTWERP

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1910 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de deux cent vingt-deux millions quatre cent un mille quatre cent trente et un francs . . . fr. 222,401,431 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cent cinquante mille francs . . . 150,000 »

soit ensemble à la somme de deux cent vingt-deux millions cinq cent cinquante et un mille quatre cent trente et un francs. fr. 222,551,431 » conformément au tableau ci-annexé.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

ARTIKEL ÉÉN.

De Begrooting van het Ministerie van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafien voor het dienstjaar 1910 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van twee honderd twee en twintig miljoen vier honderd een duizend vier honderd een en dertig frank fr. 222,401,431 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van een honderd vijftig duizend frank 150,000 »

Te zamen op de som van twee honderd twee en twintig miljoen vijf honderd een en vijftig duizend vier honderd een en dertig frank fr. 222,551,431 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

Le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est autorisé à faire payer par avance sur la caisse des comptables, sous réserve de régularisation ultérieure de la manière indiquée à l'article 23 de la loi du 15 mai 1846, les secours qui seront alloués sur le présent Budget aux agents ou à leurs familles, ainsi qu'aux victimes d'accidents ou à leurs ayants droit.

Donné à Laeken, le 19 octobre 1909.

ART. 2.

De Minister van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafen wordt gemachtigd om bij voorbaat te doen uitbetalen ten laste der kas van Staatsrekenplichtigen, onder voorbehoud van latere regeling volgens de wijze aangeduid bij artikel 23 der wet van 15^{en} Mei 1846, de hulpelden welke, ter aanrekening van deze Begrooting, verleend zullen worden aan beambten of aan hunne familieleden, alsook aan de slachtoffers van ongevallen of aan dezer rechthebbers.

Gegeven te Laeken, den 19^{en} October 1909.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen,
Posterijen en Telegrafen,*

J. HELLEPUTTE.

Le Ministre des Finances,

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1910.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 *	
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés; jetons de présence et frais de parcours des membres du Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires	260,600 "	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	4,500 *	451,960 *
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	55,860 *	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux, etc.	80,000 *	
6	Honoraires des avocats du Département	61,000 *	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION I^{re}. — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	599,215 *	
8	Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers	187,353 *	
9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	1,212,565 *	
10	Subside aux Caisses d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge et de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale	107,500 *	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles; indemnités dues pour frais funéraires aux ayants droit des ouvriers décédés à la suite d'accidents en service	200,000 *	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer	25,000 *	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERIJEN
EN TELEGRAFEN VOOR HET DIENSTJAAR 1910.**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBEHVER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 .	
2	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten; zitpenningen en reiskosten voor de leden van den Raad van beroep in strafzaken	289,600 .	
3	Reis- en verblijfkosten van den Minister, de ambtenaren en beambten van het Hoofd-beheer	4,500 .	
4	Jaarwedde en werkloon van de deurwaarders, boden, huisbewaarders, dienstlieden en bedienden betaald per stuk, per dag of per maand	55,880 .	
5	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verwarming, verlichting, werken van onderhoud en inrichting van het hotel des Ministers; kleine uitgaven, huur van lokalen, enz.	60,000 .	
6	Honoraria van de advocaten van het Departement	61,000 .	451,980 .
HOOFDSTUK II.			
SPOORWEGEN.			
AFDEELING I. — Gemeenschappelijke diensten.			
7	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	599,215 .	
8	Werkloon van de hulpbeambten, aangestelden en werklieden	187,353 .	
9	Drukwerk, tarieven, plaatsbewijzen voor reizigers, kantoorbehoefden enz.	1,212,565 .	
10	Toelage aan de Verzekerings- en Pensioenkasen voor ambtenaren en beambten van den Grand Central belge en van de Naamlooze Maatschappij der Spoorwegen van West-Vlaanderen overgenomen	107,500 .	
11	Buitengewone hulp aan de werklieden, die, ten gevolge van familie-ongelukken of van andere omstandigheden, in een behoeftigen toestand verkeeren, en, bij overlijden, aan hunne familie; vergoedingen, verschuldigd voor begraveniskosten aan de rechthebbenden van werklieden, die ten gevolge van ongevallen in dienst zijn overleden.	200,000 .	
12	Verzamelingen der Belgische spoorwegambtenaren en kosten van de internationale vergaderingen; Spoorwegcongres	25,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	5,064,700	
14	Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route	9,799,556	°
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	7,461,588	°
16	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire)	14,759,680	°
SECTION 3. — Traction et matériel.			
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,751,796	°
18	Salaires des agréés et des ouvriers	52,205,054	°
19	Primes d'économie et de régularité	1,602,009	°
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	26,528,945	°
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	32,783,942	°
SECTION 4. — Transports.			
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	17,952,167	°
23	Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux	17,547,988	°
24	Primes de régularité	856,111	°
25	Frais d'exploitation	5,658,200	°
26	Publicité commerciale	390,500	°
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres	2,540,000	°
28	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	10,000	°
			180,443,057

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Ariikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	AFDEELING 2. — Wegen en werken.		
15	Jaarwedge van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	5,064,700	»
14	Werkloon van de aangestelden en van de bedienden voor het toezicht en de politie op de baan	9,799,536	»
15	Dwarsliggers, spoorstaven en toebehooren, vast baanmaterieel	7,461,588	o
16	Werktuigen, gereedschap en verschillende voorwerpen; huur van lokalen; werken van onderhoud, verbetering en vernieuwing van de sporen, gebouwen, kunstwerken en aanhoorigheden van den spoorweg. (Met inbegrip van 1,000,000 frank, kunnende bestemd worden tot uitgaven van herbouwing voorzien in de Buitengewone Begrooting.)	14,759,680	o
	AFDEELING 3 — Trekdienst en materieel.		
17	Jaarwedge van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,751,796	o
18	Werkloon van de aangestelden en werklieden	52,205,054	o
19	Bezuinigings- en regelmatigheidspremiën	1,602,600	o
20	Brandstof en andere verbruiksvoorwerpen voor den trekdienst der treinen	26,528,945	o
21	Onderhoud, herstelling en vernieuwing van het materieel	52,785,942	o
	AFDEELING 4. — Vervoer.		
22	Jaarwedge van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	17,952,167	o
23	Werkloon van de aangestelden, tijdelijke wachters en werklieden. Besteldienst en rangeerdienst met paarden	17,547,988	o
24	Regelmatigheidspremiën	856,111	o
25	Exploitatiekosten	5,038,200	o
26	Adverteerkosten	590,500	o
27	Verlies en schade; vergoedingen wegens ongevallen overkomen op den spoorweg, alsmede aan reizigers, reisgoed of colli aan boord van de pakketbooten Oostende-Dover.	2,540,000	o
28	Premiën voor de bedienden die valsche aangiften wegens zendingen bij wagenladingen vaststellen	10,000	o

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
SECTION 3. — Perception des recettes et contrôles.			
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,353,882 »	
50	Salaires des auxiliaires et des ouvriers	284,748 »	
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	165,190 »	
52	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	255,002 »	
53	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	370,000 »	
SECTION 2 — Postes.			
34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	7,718,052 »	
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	9,670,337 »	
36	Transport des dépêches	347,576 »	
37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.)	120,000 »	50,057,055 »
38	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000 »	
39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service	1,688,137 »	
40	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	3,250 »	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 5. — Heffing der ontvangsten. — Toezichtdiensten.			
29	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	2,353,882	»
30	Werkloon van de hulpbeambten en werklieden	284,746	»
HOOFDSTUK III.			
POSTERIJEN, TELEGRAAF EN TELEFOON.			
AFDEELING 1. — Gemeenschappelijke diensten.			
31	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	165,190	»
32	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	255,002	»
35	Materieel, werktuigen, gereedschap, voorraad papier, inkt enz., voor het maken van de zegels enz.	370,000	»
AFDEELING 2. — Postertjen.			
34	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	7,718,932	»
35	Jaarwedde van en vergoeding voor de brievenbestellers en andere lagere bedienden	9,670,357	»
36	Vervoer van de postpakketten	547,576	»
37	Vergoedingen te betalen aan de vergunninghouders of ondernemers van de geregelde transatlantische stoomvaartdiensten, krachtens bijzondere verdragen of overeenkomsten, als toelage, gewaarborgde minste opbrengst, premiën voor geregelde vaart, uitkeering van loodsgelden buiten België betaald. (<i>Onbepaald krediet</i>)	120,000	30,057,055
38	Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zendingen en invorderingen (<i>Onbepaald krediet</i>)	10,000	
39	Materieel, kantoorbehoefden, huur- en bureelkosten; vergoedingen des voorkomend te verleenen aan weduwen, kinderen of familiën van in dienst verongelukte bedienden.	1,688,157	»
40	Aandeel van het Beheer in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern.	3,250	»

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
Section 3. — Télégraphes et téléphones.			
41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	6,208,190 »	
42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. (<i>Y compris une somme de 65,000 francs en charge temporaire</i>)	2,482,441 »	
43	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	959,500 »	
44	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	14,000 »	
45	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	4,500 »	
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphonique sous-marins anglo-belges	60,000 »	
(Les crédits portés aux articles 43 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)			
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,605,951 »	
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	345,492 »	
49	Remises. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	3,122,000 »	7,829,534 »
50	Subsides.	99,785 »	
51	Traction et matériel	2,658,376 »	
CHAPITRE V.			
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.			
52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 »	5,000 »
CHAPITRE VI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	190,000 »	190,000 »

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
AFDEELING 3. — Telegraaf en telefoon.			
41	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	6,208,190	"
42	Werkloon van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand. (<i>Met inbegrip van eene som van 65,000 frank als tijdelijken lost</i>)	2,482,441	"
45	Onderhoud van de lijnen en kantoren; verscheidene benodigdheden	959,500	"
44	Vergoedingen voortvloeiende uit de exploitatie van telegraaf- en telefoondiensten (ongevallen aan personen, schade aan eigendommen, diefstal van materieel enz)	14,000	"
45	Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern	4,500	"
46	Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Belgische onderzeesche telegraaf- en telefoonkabels	60,000	"
(De kredieten, opgenomen in artikelen 43 en 46, kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van het eene artikel naar het andere overgebracht.)			
HOOFDSTUK IV.			
ZEEWEZEN.			
47	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	1,603,951	"
48	Jaarwedde, werkloon, vergoeding, reiskosten enz, van de benoemde bedienden of van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezoldigde bedienden	545,492	"
49	Uitkeeringen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	3,122,000	"
50	Toelagen	99,735	"
51	Trekdienst en materieel	2,658,376	"
HOOFDSTUK V.			
GEMEENSCHAPPELIJK COMITEIT VAN WETGEVING.			
52	Zitpenningen der leden en bijkosten	5,000	"
HOOFDSTUK VI.			
WACHTGELDEN.			
53	Jaarwedde van de ambtenaren en beambten die bij algemeenen maatregel of voor een onbepaalden tijd op wachtgeld zijn gesteld	190,000	"
			7,829,554

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VII.			
PENSIONS.			
54	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	60,000 »	60,000 »
CHAPITRE VIII.			
SECOURS.			
55	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse .	45,000 »	45 000 .
CHAPITRE IX.			
CAISSE DES OUVRIERS.			
56	Subside	3,209,825 »	3,209,825 .
CHAPITRE X.			
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.			
57	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 55. — Commissions d'examens. — Dépenses imprévues non libellées au Budget	20,000 »	20,000 »
<i>(Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 31, 34, 41 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)</i>			
TOTAL fr.			222,401,451 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
58	Marine — Acquisition d'un groupe de chaudières pour le paquebot « Princesse Henriette »	150,000 »	150,000 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES. fr			222,551,451 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 19 octobre 1909.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,
G. HELLEPUTTE.*

*Le Ministre des Finances,
JUL. LIEBAERT.*

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN SPOORWEGEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VII.			
PENSIOENEN.			
54	Pensioenen : uitbetaling van termijnen vervallen vóór de inschrijving in het Grootboek. (Onbepaald krediet.)	60,000 .	60,000 .
HOOFDSTUK VIII.			
HULPGELDEN.			
55	Hulpgelden aan gewezen ambtenaren en beamtten, zoowel aan loontrekkende werklieden, aan hunne vrouwen, weduwen, kinderen of gezinnen, die in een behoeftigen toestand verkeerden	45,000 .	45,000 .
HOOFDSTUK IX.			
WERKLIEDENKAS.			
56	Toelage	3,209,825 .	3,209,825 .
HOOFDSTUK X.			
VERSCHEIDENE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
57	Hulpgelden bij uitzondering te verleenen aan andere personen, dan die bedoeld bij artikel 55. — Examen-commissiën. — Onvoorziene uitgaven niet beschreven in de Begrooting.	20,000 .	20,000 .
<p>(De kredieten, opgenomen in artikelen 2, 7, 13, 17, 22, 29, 31, 34, 41 en 47 kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van een dier artikelen naar de andere overgebracht.)</p>			
TOTAAL. fr.			222,401,431 .
TWERDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XI.			
58	Zeewezen. — Aankoop van eene groep stoomketels voor de pakketboot « Princesse Henriette »	150,000 .	150,000 .
TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN fr.			222,551,431 .

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 19^{de} October 1909.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Spoorwegen, Posterijen
en Telegrafien,*

G. HELLEPUTTE.

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1910

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE 1^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	»	Traitement du Ministre	fr.
2	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés ; jetons de présence et frais de parcours des membres du Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires	
3	»	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés	
4	»	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges, hommes de peine, ouvriers et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. — Cabinet et Secrétariat général	
<i>Matériel, etc.</i>			
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc.	fr. 12,600 »
	b.	Chauffage, éclairage et distribution d'eau	16,650 »
	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel, achat et entretien des meubles; menues dépenses, loyers de locaux, etc.	30,750 »
6	»	Honoraires des avocats du Département	
			TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
PREMIÈRE SECTION.			
SERVICES COMMUNS.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
7	a.	Haute surveillance. Service général.	486,075 »
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs	83,800 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire. Récompenses pour actes de vigilance, de courage, de probité, etc., allouées aux agents des services communs, aux agents d'autres administrations et aux personnes étrangères au service de l'État.	29,340 »
<i>Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers :</i>			
8	a.	Auxiliaires, agréés, huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'Administration centrale, de l'autographie et du factage	101,527 »
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau	37,668 »
	c.	Fabrication de coupons Edmond'son	23,748 »
	d.	Atelier de reproduction des plans	24,410 »
<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. :</i>			
9	a.	Imprimés et autographies	370,400 »
	b.	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, composteurs, coupons de voyageurs, etc.	355,445 »
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque	366,720 »
	d.	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers	120,000 »
<i>Subsides aux Caisses d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris :</i>			
10	a.	du Grand Central belge	82,000 »
	b.	de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale	25,500 »
11	»	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt et, en cas de décès, à leurs familles; indemnités dues pour frais funéraires aux ayants droit des ouvriers décédés à la suite d'accidents en service	
<i>Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. — Congrès des chemins de fer :</i>			
12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	16,000 »
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer	9,000 »
			TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
269,600 »	141,700 »	127,900 »	»	141,700 »	159,277 36	
4,500 »	4,500 »	»	»	4,500 »	6,052 22	
35,860 »	29,550 »	6,550 »	»	29,550 »	29,223 61	
60,000 »	66,000 »	»	6,000 »	66,000 »	159,000 »	
61,000 »	54,000 »	7,000 »	»	(*) 1,625 40 57,500 »	(*) 133 75 57,200 »	(*) Dépense concernant les exercices antérieurs.
451,960 »	516,550 »	141,450 »	6,000 »	522,855 40	451,891 94	
AUGMENTATION. . . fr.		135,450 »				
599,215 »	606,515 »	»	7,100 »	611,420 »	558,677 57	
187,355 »	174,158 »	13,215 »	»	174,441 »	163,220 »	
1,212,565 »	1,235,895 »	»	23,330 »	1,141,745 »	1,101,045 »	(*) 34,750 »
107,500 »	107,500 »	»	»	107,500 »	82,000 »	
200,000 »	200,000 »	»	»	198,170 11	194,500 »	(*) 911 »
25,000 »	14,000 »	11,000 »	»	14,000 »	11,708 32	
2,351,655 »	2,337,848 »	24,215 »	50,450 »	2,247,276 11	2,126,811 89	
DIMINUTION. . . fr.		6,215 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
13	a.	Direction centrale du service fr. 357,740 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances; construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux 2,446,855 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 260,105 »
14		Salaires des agréés et des agents de surveillance et de la police de la route (agréés, surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 4,250,420 »
	b.	— de rails et accessoires 1,036,808 »
	c.	Fourniture et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, de ponts à peser les wagons et les locomotives 1,274,360 »
<i>Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'amélioration, d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway :</i>		
16	a.	Salaires des agréés et des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, le renouvellement des billes, la manutention et le renouvellement des rails et accessoires, du ballast, etc. (agréés, chefs poseurs, poseurs, terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, ajusteurs, couvreurs, paveurs, etc.) 8,546,219 »
	b.	Fourniture et main-d'œuvre pour réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature, fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc. 4,667,461 »
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc. 269,000 »
	d.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État 277,600 »
	e.	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. (dépenses exceptionnelles) 1,000,000 »
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,064,700	5,053,430	31,270	»	2,942,580	2,892,845 42	
9,799,536	9,347,763	451,773	»	9,433,676	8,710,572 25	
7,461,588	7,101,168	360,420	»	5,538,168	6,584,474 54	
14,750,880	13,813,227	946,453	»	13,464,268	12,131,895 13 (*) 76,040 99	(*) Report à 1907. — Art. 30 de la loi de comptabilité.
35,085,504	33,295,588	1,789,916	»	31,380,692	30,195,028 13	
AUGMENTATION. . fr.		1,789,916				

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 422,485 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 1,416,185 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 578,256 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 179,050 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 154,960 »
<i>Salaires des agrésés et des ouvriers :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 16,163,270 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 6,667,204 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel 112,500 »
	d.	Agents en service général agrésés (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manoeuvres, etc.) 9,261,970 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible des matières de graissage et du gaz d'éclairage. 714,405 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 709,590 »
	c.	Pour économie constatée dans la consommation des matières d'éclairage. 68,604 »
	d.	Primes de parcours pour les machinistes-instructeurs et les surveillants des voitures 19,920 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 24,628,684 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 1,700,261 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.):</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien, réparation et amélioration des locomotives, tenders, voitures, wagons, bâches, matériel fixe, mobilier, etc. Renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 16,872,211 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc., renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc. 9,023,083 »
	c.	Agents en service général (agréés, contremaîtres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manoeuvres, etc.) 1,887,738 »
	d.	Renouvellement des locomotives, tenders, voitures, fourgons et wagons 5,000,000 »
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,751,796 »	2,742,141 »	9,655 »	»	2,723,741 »	2,888,722 40	
32,205,054 »	30,577,959 »	1,627,095 »	»	30,713,813 »	29,190,379 44	
1,602,609 »	1,567,747 »	34,862 »	»	1,560,387 »	1,504,278 88	
26,328,945 »	29,786,345 »	»	3,457,400 »	33,467,500 »	35,805,165 20	
32,785,942 »	31,502,816 »	1,281,126 »	»	33,469,170 »	30,944,524 25	
95,672,326 »	98,176,988 »	2,052,738 »	3,457,400 »	101,934,611 »	100,339,070 15	
			504,662 »			
DIMINUTION. . fr.		504,662 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
22	a.	Direction centrale du service des transports et du service commercial; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux. fr. 1,058,630 »
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises. 8,434,604 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 7,521,542 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 957,591 »
<i>Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers; camionnage et manœuvres par chevaux :</i>		
23	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 9,639,827 »
	b.	Formation des convois; convoyage des voyageurs et des marchandises; nettoyage des bureaux, cours, etc; portiers, gardiens, veilleurs, etc. 5,471,467 »
	c.	Camionnage et manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. 2,436,694 »
<i>Primes de régularité :</i>		
24	a.	Pour encourager la marche régulière des convois 785,611 »
	b.	Pour encourager la bonne et prompt utilisation du matériel pendant la période de recrudescence des transports 62,500 »
<i>Frais d'exploitation :</i>		
25	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, passages à niveau, tunnels, etc. 3,695,900 »
	b.	Consommations diverses pour arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc.; nettoyage des glaces, cuivres, etc. des stations 1,917,500 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 25,000 »
26	»	Publicité commerciale »
<i>Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus :</i>		
27	a.	Sur le chemin de fer 2,350,000 »
	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres 10,000 »
28	»	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons »
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
17,952,167	17,726,247	225,920	.	17,821,836	16,405,743 61	
17,547,988	17,167,058	380,930	.	16,046,208	15,916,077 62	
856,111	830,243	25,868	.	845,304	851,293 20	
5,658,200	5,578,200	80,000	.	5,578,200 (*) 55,414 23	5,479,159 50 (*) 144,917 48	(*) Dépense concernant les exercices antérieurs.
590,500	325,500	265,000	.	325,500 (*) 6,194 83	513.170 17	
2,340,000	2,340,000	.	.	3,435,000 (*) 1,565,000	3,435,500 (*) 1,155,500	
10,000	10,000	.	.	10,000	9,999 31	
44,784,966	43,977,248	757,718	.	40,588,657 06	43,720,359 89	
AUGMENTATION. . . fr.		757,718				

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
20	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 756,850 *
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Recolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 1,477,840 *
	c.	Dépôt du timbre 24,182 *
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 75,030 *
<i>Salaires des auxiliaires et des ouvriers :</i>		
30	a.	Auxiliaires, huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 264,300 *
	b.	Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. 20,446 *
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
1 ^{re}	SECTION.	— Services communs
2 ^e	—	— Voies et travaux
3 ^e	—	— Traction et matériel
4 ^e	—	— Transports
5 ^e	—	— Perception des recettes et contrôles
TOTAL DU CHAPITRE II. fr		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,555,882	2,350,777	•	16,895	2,597,577	2,516,598 51	
284,746	247,666	37,080	»	258,155	214,587	
2,618,628	2,598,443	37,080	16,895	2,655,730	2,731,185 51	
AUGMENTATION. . fr.		20,185				
2,351,635	2,537,848	»	6,215	2,247,276 11	2,126,811 89	
35,085,504	35,295,588	1,789,916	»	51,380,692	50,195,628 13	
95,672,326	96,176,988	»	504,662	101,034,611	100,539,070 15	
44,734,966	45,977,248	757,718	»	46,588,057 06	45,729,359 89	
2,618,628	2,598,443	20,185	»	2,655,730	2,731,185 51	
180,445,057	178,386,115	2,567,819	510,877	184,806,966 17	179,122,055 57	
AUGMENTATION. . fr.		2,056,942				

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE III.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
—			
PREMIÈRE SECTION.			
SERVICES COMMUNS.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
51	a.	Service spécial des bâtiments	82,355 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre	19,650 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	65,185 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>			
52	a.	Service spécial des bâtiments	55,150 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre	75,752 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	100,314 »
	d.	Atelier d'autographie	5,355 »
	e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central	40,467 »
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc :</i>			
35	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures	8,000 »
	b.	Éclairage et chauffage	96,000 »
	c.	Entretien des locaux et du mobilier, loyers	45,000 »
	d.	Entretien du matériel et de l'outillage	9,000 »
	e.	Papiers, encre et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques	190,000 »
	f.	Approvisionnements divers, menues dépenses	15,000 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.			fr.
DEUXIÈME SECTION.			
POSTES.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
34	a.	Direction centrale et services provinciaux	955,472 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants	6,785,460 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes :</i>			
35	a.	Surveillance du personnel, triage des correspondances, distribution à domicile (chefs-facteurs, trieurs, facteurs locaux et facteurs ruraux)	7,246,287 »
	b.	Indemnités : secours, travail extraordinaire, frais de déplacement, etc.	240,559 »
	c.	Salaires des aides-facteurs (tournées supplémentaires)	665,450 »
	d.	Frais de remplacement des facteurs (congés, maladies, etc.). Indemnités mensuelles aux facteurs chargés d'un service intérieur ou spécial	1,280,604 »
	e.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (huissiers, messagers, boute-feu et écrivains)	259,457 »
A REPORTER.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
165,100	163,290	1,900	»	163,290	170,061 87	
255,002	243,032	110,70	»	237,202	227,237	
370,000	370,000	»	»	331,000	346,996	
790,102	777,322	12,970	»	731,402	744,294 87	
AUGMENTATION. . . fr.		12,970				
7,718,952	7,489,491	229,441	»	7,230,209	6,987,508 91	
9,670,357	9,284,717	385,620	»	8,975,492	8,440,774 44	
17,389,260	16,774,208	615,061	»	16,205,701	15,428,283 35	

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT	fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>		
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations	fr.	285,621 "
36	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus ou par tramways		59,680 "
	c.	Transport des dépêches par des piétons		5,850 "
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées		16,425 "
37	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>)		
38	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif</i> .)		
		<i>Matériel, etc. :</i>		
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.		258,885 "
	b.	Chauffage et éclairage		175,985 "
39	c.	Entretien et appropriation de locaux; achat et entretien du mobilier et du matériel; menues dépenses; armement des facteurs ruraux; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service.		580,244 "
	d.	Loyers et indemnités de régie		807,000 "
	e.	Entretien des bureaux ambulants		65,125 "
40	"	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne		
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.		fr.
		TROISIÈME SECTION.		
		TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction générale, service central et surveillance du service		799,850 "
	b.	Bureaux de transmission et de réception; sections techniques		3,570,310 "
41	c.	Bureaux centraux téléphoniques		1,218,465 "
	d.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories.		520,000 "
	e.	Primes téléphoniques.		82,400 "
	f.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.		217,185 "
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.)		75,997 "
	b.	Services d'exécution		1,529,479 "
42	c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus		811,370 "
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer et des militaires.		65,595 "
		<i>Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses :</i>		
	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures, livres et journaux techniques, etc.		103,500 "
	b.	Eclairage et chauffage		131,000 "
43	c.	Entretien des locaux et du mobilier		79,000 "
	d.	Entretien des lignes et des appareils.		329,000 "
	e.	Objets de consommation; menues dépenses.		78,000 "
	f.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles.		219,000 "
44	"	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)		
45	"	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.		
46	"	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphonique sous-marins anglo-belges. (Les crédits portés aux articles 45 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.)		
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION		fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
17,589,269	16,774,208	615,061	"	16,205,701	15,428,283 35	
547,576	547,576	"	"	557,000	518,881 79	
120,000	120,000	"	"	120,000	122,177 75	
10,000	10,000	"	"	10,000	2,574 02	
1,688,157	1,650,137	38,000	"	1,582,157	1,575,002 98 (*) 7,652 »	(*) Dépense concernant les exercices antérieurs.
3,250	3,250	"	"	3,250	2,505	
19,558,252	18,905,171	653,061	"	18,258,088	17,457,076 89	
AUGMENTATION . . fr.		653,061				
6,208,190	6,014,420	193,770	"	6,134,135	5,470,558 73	
2,482,441	2,287,886	194,555	"	2,252,526	1,988,689 32	
939,500	1,012,500	"	103,000	982,000	916,895 25	
14,000	14,000	"	"	28,000	20,480 21	
4,500	2,500	2,000	"	3,405	1,985 19	
60,000	60,000	"	"	59,035	10,106 73	
9,708,081	9,421,306	286,775	103,000	9,458,961	8,417,493 45	
AUGMENTATION. . fr.		287,325				

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes et téléphones
		TOTAL DU CHAPITRE III.fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du servicefr 100,000 "
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut 753,745 "
47	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 626,746 "
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 122,540 "
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys 20,000 "
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés :</i>		
48	"	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
49	"	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arré- tation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagas- inage des poudres; vacations aux sauveteurs. (<i>Crédit non limitatif</i>)
50	"	Remises aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police inter- nationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc.fr. 2,170,412 "
51	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 467,464 "
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 "
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 10,000 "
		TOTAL DU CHAPITRE IVfr.
CHAPITRE V.		
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
52	"	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE Vfr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
790,192	777,222	12,970	»	751,402	744,204 87	
19,558,252	18,005,171	655,061	»	18,258,088	17,457,076 89	
9,708,651	9,421,506	287,325	»	9,438,961	8,417,403 45	
30,057,055	29,105,699	955,356	»	28,448,541	26,618,805 21	
AUGMENTATION. . . fr.		955,256				
1,605,931	1,578,951	25,000	»	1,578,951	1,545,824 70	
545,492	555,492	10,000	»	555,492	527,019 38	
5,122,000	5,122,000	.	»	5,122,000	5,264,002 55	
99,755	99,755	.	»	99,755	155,137 76	
2,658,376	2,588,376	70,000	»	2,768,376	2,790,671 15	
7,820,554	7,724,554	105,000	»	7,904,554	8,065,555 64	
AUGMENTATION. . . fr.		105,000				
5,000	5,000	.	»	3,500	1,675	
5,000	5,000	»	»	3,500	1,675	

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
53	*	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité :
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
54	*	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre (<i>Credit non limitatif</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
55	*	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
CAISSE DES OUVRIERS.		
56	a.	Capital afférent aux rentes allouées aux victimes d'accidents ou à leurs ayants droit par application de la loi du 24 décembre 1903; soins médicaux aux agents blessés. fr. 579,125 »
	b.	Pensions des ouvriers retraités dans des conditions normales 2,200,000 »
	c.	Subvention pour contribuer aux autres charges de l'institution 448,450 »
	d.	Secours à d'anciens ouvriers et à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse 51,250 »
	e.	Secours permanents à d'anciens ouvriers réformés ou congédiés avant d'avoir pu être pensionnés 21,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
57	a.	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 55 1,800 »
	b.	Commissions d'examen 6,200 »
	c.	Dépenses imprévues non libellées au Budget 12,000 »
	d.	Rachat des approvisionnements, des marchandises et des objets en fabrication de la ligne reprise de Termonde à Saint-Nicolas (<i>pour mémoire</i>)
	e.	Rachat des approvisionnements, des marchandises et des objets en fabrication des lignes reprises de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale (<i>pour mémoire</i>)
		Abonnement des lignes autres que celle de Meuin à Roulers reprises de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.
(Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 31, 54, 41 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XI.		
MARINE.		
58	»	Acquisition d'un groupe de chaudières pour le paquebot <i>Princesse Henriette</i>
»	»	Construction d'un cutter en bois pour la station de Flessingue. — Remplacement de chaudières et de cheminées au paquebot <i>Princesse-Clémentine</i> de la ligne Ostende-Douvres (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
190,000 »	190,000 »	»	»	185,500 »	172,440 52	
190,000 »	190,000 »	»	»	185,500 »	172,440 52	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	58,223 72	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	58,223 72	
45,000 »	45,000 »	»	»	40,000 »	40,000 »	
45,000 »	45,000 »	»	»	40,000 »	40,000 »	
3,200,825 »	3,120,750 »	179,075 »	»	3,215,242 83	3,056,833 » (*) 395,935 »	(*) Report à l'exercice 1907, article 30 de la loi de comptabilité.
3,200,825 »	3,120,750 »	179,075 »	»	3,215,242 83	3,452,768 »	
AUGMENTATION. . . fr.		179,075 »				
20,000 »	20,000 »	»	»	26,000 »	32,943 50	
»	»	»	»	70,000 »	»	
»	»	»	»	»	806,684 90	
»	»	»	»	»	1,500 20	
20,000 »	20,000 »	»	»	96,000 »	840,928 60	
150,000 »	»	150,000 »	»	»	»	
»	»	»	»	250,000 »	117,582 30 (*) 26,423 74	
150,000 »	»	150,000 »	»	250,000 »	144,011 04	
AUGMENTATION. . . fr.		150,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Chemins de fer
III.	Postes, télégraphes et téléphones.
IV.	Marine
V.	Comité mixte de législation.
VI.	Traitements de disponibilité.
VII.	Pensions
VIII.	Secours
IX.	Caisse des ouvriers
X.	Dépenses diverses et imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XI.	Marine
TOTAL du Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
451,960 »	316,550 »	135,430 »	»	322,855 40	431,891 94	
180,443,057 »	178,586,115 »	2,056,942 »	»	184,806,966 17	179,122,055 57	
30,057,055 »	29,103,690 »	953,356 »	»	28,448,541 »	20,618,865 21	
7,829,534 »	7,724,534 »	105,000 »	»	7,904,534 »	8,065,555 54	
5,000 »	5,000 »	»	»	3,500 »	1,675 »	
190,000 »	190,000 »	»	»	185,500 »	172,440 52	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	58,225 72	
45,000 »	45,000 »	»	»	40,000 »	40,000 »	
3,299,825 »	3,120,750 »	179,075 »	»	3,215,242 83	3,452,768 »	
20,000 »	20,000 »	»	»	96,000 »	840,928 69	
150,000 »	»	150,000 »	»	250,000 »	144,011 04	
222,551,431 »	218,971,628 »	3,579,803 »	»	225,553,139 40	218,946,415 25	
AUGMENTATION. . . .fr.		3,579,803 »				